

REGLEMENT

Documents de référence : Règlements fédéraux administratifs et sportifs en vigueur.

Article 1 - Déroulement de la compétition.

La compétition est ouverte à toutes les féminines licenciées Compétition, Dirigeant ou Loisir du département.

Cette compétition est qualificative pour le niveau régional.

Les équipes arrivées premières sont qualifiées pour le niveau régional.

En fonction du nombre d'équipe la commission sportive régionale pourra décider de qualifier les équipes arrivées deuxième.

Article 2 - Formule de la compétition.

C'est une épreuve par équipes de 2 joueuses. Une troisième joueuse peut être intégrée à l'équipe pour disputer le double. Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents). Les rencontres ont lieu en 3 parties : Les 2 joueuses d'une équipe sont désignées par A et B, les 2 joueuses de l'équipe adverse par X et Y. L'ordre des parties est le suivant : A/X, B/Y et double. Les meilleures joueuses de chaque équipe doivent être placées en A et X. La rencontre se déroule sur une table. Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La compétition débute par des poules suivies par un tableau de classement. En fonction du nombre d'équipes engagées, le J-A pourra adapter la formule de la compétition.

Article 3 - Décompte des points.

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

Article 4 – Qualification des joueuses.

Cette compétition est ouverte à toutes les féminines titulaires d'une licence compétition ou dirigeant.

Les joueuses titulaires d'une licence loisirs pourront participer mais, dans ce cas, leur licence sera transformée en licence compétition.

Toutes les catégories d'âge peuvent participer, sauf les poussines.

Une équipe peut être composée de 2 joueuses mutées mais ne doit comporter qu'une seule joueuse étrangère hors CEE.

Article 5 - Arbitrage des parties.

L'arbitrage des parties est assuré en alternance par les deux équipes. Auto-arbitrage pour le double ou arbitrage effectué par la 3ème joueuse d'une des deux équipes quand celle-ci est présente.

Article 6 – Engagement des équipes

Les inscriptions se font sur le site du CDAM pour les équipes composées de joueuses d'un même club et auprès du responsable de l'épreuve et du Juge-Arbitre pour les équipes d'entente.

L'engagement des équipes est gratuit.

Les balles sont fournies par les participantes.